

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme Universitaire Implantologie Clinique Orale (DUICO) de l'UFR Chirurgie Dentaire comme suit :

« Diplôme Universitaire Implantologie Clinique Orale (DUICO) »

Membres du jury :

Christophe DESCHAUMES, Président du jury, MCU-PH
Pascal AUROY, Vice-président du jury, PU-PH


Chantal AUDUC, PH
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement
Mathieu JODAS, Attaché hospitalier
Julien PACCHIONI, PH
Victoire QUENEAU, CCU-AH

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/03/2022

Le Président


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 30 MAR. 2022

- Publié le 30 MAR. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.